

226C1125
FR0000120693-FS0669

23 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société PERNOD RICARD et détenir, indirectement, 12 867 800 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,25% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PERNOD RICARD hors marché et d'une diminution du nombre d'actions PERNOD RICARD détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 872 634 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 551 250 actions PERNOD RICARD résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 550 000 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 80,00 et 120,00€ ;
- 767 400 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 11 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 septembre 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 50,00€ et 115,00€ ; et
- 3 984 actions PERNOD RICARD résultant de la détention d'un contrat « *forward* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 2 juillet 2027, au prix unitaire de 70,61 € ; et

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 10 039 807 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 24 216 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 79 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 janvier 2029 et le 4 juin 2032, à des prix compris entre 14,2459 € et 62,1184 € ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 303 015 860 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 7 223 155 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 134 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 juillet 2026 et le 25 février 2041 ;
 - 54 179 actions PERNOD RICARD résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, au prix unitaire de 74,40 € ;
 - 2 728 869 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 5 contrats « *future* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 août 2027 et le 15 décembre 2028 ; et
 - 9 388 actions PERNOD RICARD résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 17 décembre 2027, à un prix unitaire de 158,85€.
-